Commission Sportive Générale

Réunion du 6 Janvier 2023 en visio conférence

Présidence : M. Jamal SOUADJI

Présents : **MM. Jean-Claude ORTUNO, Abdelhafid HORMI.**

Secrétaire de séance : M. Eric TEURNIER (Administratif).

U18 Coupe Match 56940.1 Csl Aulnay/Fc Les Lilas du 8/1/23

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la demande de report du Csl Aulnay avec accord du Fc Les Lilas sans motif déclaré,

Après avoir demandé au Csl Aulnay les raisons de cette demande,

Constatant que le Csl Aulnay a répondu que : *« suite à un déplacement de dernière minute, l'entraineur des Lilas ne pourra être présent lors de la rencontre du coup en comme un accord avec notre éducateur, ils ont pris la responsabilité de reporter la rencontre au 29 janvier »,*

Constatant que la demande provient du Csl Aulnay alors que c'est l'Educateur du Fc Les Lilas qui est indisponible,

Considérant que le motif évoqué n'est pas un motif règlementaire de report,

Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Rejette la demande de report de cette rencontre.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

***